RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**Société par Actions Simplifiée "2ACOR"**
Siège social : 9 boulevard Georges Clémenceau, 83 700 Saint Raphaël
Capital social : 5 000 Euros

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE**

Date : le 28 décembre 2024
Heure : 16 Heure
Lieu : Nouméa

**Présents :**
Les associés fondateurs:
Monsieur Jean-Michel SALERNO,
Monsieur Kyllian MEUNIER,
SARL ACOR, RCS 853 531, repésentée par Monsieur Jean-Michel SALERNO,

Les associés fondateurs représentant l'intégralité du capital social de la société.

**Présidence de séance :**
L'Assemblée Générale constitutive est présidée par Monsieur Jean-Michel SALERNO, désigné en qualité de Président de séance. Monsieur Kyllian MEUNIER est désigné en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :
1. Approbation des statuts de la société
2. Désignation du Président de la société
3. Attribution des pouvoirs au Président
4. Approbation des dispositions provisoires
5. Questions diverses

**1. Approbation des statuts de la société**
Les associés fondateurs ont pris connaissance du projet de statuts de la société 2ACOR et décident d'approuver à l'unanimité les statuts, y compris l'objet social et les règles de fonctionnement de la société. Il est précisé que le siège social de la société est fixé au 9 boulevard Georges Clémenceau, 83 700 Saint Raphaël.

**2. Désignation du Président de la société**
L'Assemblée Générale désigne, à l'unanimité des voix, Monsieur Jean-Michel SALERNO en qualité de Président de la société. Cette désignation prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée.



**3. Attribution spéciales des pouvoirs au Président**
Monsieur Jean-Michel SALERNO reçoit les pouvoirs spéciaux suivants à compter de ce jour et jusqu'à l'immatriculation définitive de la société au registre du commerce et des sociétés :

A. Domiciliation de la société

Monsieur Jean-Michel SALERNO est autorisé à signer et à conclure tout contrat de domiciliation pour la société et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

B. Ouverture du compte bancaire

Monsieur Jean-Michel SALERNO est habilité à signer les documents et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la société, afin de procéder au dépôt du capital social.

C. Déclaration en vue de l'embauche

Monsieur Jean-Michel SALERNO est habilité à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme compétent, **Alpha Communication Formation**, pour la déclaration en vue de l'embauche de **Monsieur Kyllian MEUNIER**, conformément aux exigences légales.

**4. Approbation des dispositions provisoires**
Les associés approuvent à l'unanimité les dispositions provisoires telles que présentées et détaillées ci-dessus.

Clôture de l'Assemblée :
Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 16Heures 30minutes

**Jean-Michel SALERNO** Président de séance, Président nommé de la société

Signature ainsi que la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de président" :

Mentio[redacted] bon pour acceptation des fonctions de président

Signatu[redacted]

**Monsieur Kyllian MEUNIER** Secrétaire de séance et Associé

Signature : [redacted]

**SARL ACOR** Associée

Signatu[redacted]